

**DOSSIER STANDARD DE SOUSCRIPTION EDI**  
**Utilisable par toutes les entreprises ne relevant pas de la gestion**  
**de la Direction des Grandes Entreprises**

Désignation du représentant légal ou du mandataire habilité à souscrire le présent formulaire

M ou M<sup>me</sup> .....

Agissant en qualité de <sup>1</sup> : .....

Pour l'entreprise : .....

N° SIRET   
(obligatoire)

N° FRP<sup>G</sup> :   
(obligatoire)

Adresse:.....  
.....  
.....

N° de téléphone  
professionnel : ..... Adresse électronique : .....

N'oubliez pas de signer le formulaire en page 4

**NOUVEAUTE** : ce formulaire de souscription est utilisable par les entreprises souhaitant recourir à la procédure de Transfert de Données Fiscales et Comptables (TDFC).  
  
En revanche, ce formulaire de souscription n'est pas utilisable par les entreprises souhaitant recourir aux procédures de télédéclaration via le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Dans ce cas, l'adhésion s'effectue directement à partir de l'espace abonné sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).  
  
**ATTENTION** : l'adhésion à la filière EDI pour un des impôts cités dans ce formulaire entraînera la résiliation d'une adhésion préexistante en EFI pour ce même impôt.

**ATTENTION** : le présent dossier de souscription ne concerne pas les entreprises relevant de la DGE. Ces entreprises doivent utiliser le dossier de souscription spécifique.

Octobre 2012

1 - Représentant légal ou mandataire (une formule de mandat est disponible page suivante. Elle sera servie en tant que de besoin).  
G- Cet identifiant DGFIP est composé du code du service des impôts des entreprises compétent (7 caractères) et du numéro de dossier du redevable (6 caractères ). Il figure sur les déclarations de TVA pré-renseignées par la DGFIP.

**MANDAT A REMPLIR**  
**SI LE REPRESENTANT LEGAL DE L'ENTREPRISE SOUHAITE DESIGNER UN MANDATAIRE POUR**  
**CONDUIRE DIFFERENTES OPERATIONS**

M. ou Mme : .....

Agissant en qualité de<sup>1</sup>: .....

De l'entreprise : .....

Adresse : .....

.....

**Par le présent mandat<sup>2</sup>, donne pouvoir à :**

M. ou Mme : .....

Agissant en qualité de<sup>1</sup>: .....

Adresse : .....

.....

De représenter l'entreprise susvisée pour adhérer aux procédures EDI suivantes et désigner le partenaire EDI effectuant pour son compte les transmissions à l'administration :

- TVA (pour la déclaration et le paiement de la TVA)**
- Établissement et signature de toute demande de remboursement de crédit de TVA concernant ladite entreprise, transmise par voie dématérialisée**
- CVAE (pour le paiement de la CVAE) – imprimés n°1329-AC et 1329-DEF**
- CVAE (pour la déclaration de la CVAE via la procédure TDFC) - imprimé n°1330**
- IS (pour le paiement de l'impôt sur les sociétés)**
- TS (pour le paiement de la taxe sur les salaires)**
- Déclaration liée au versement de revenus de capitaux mobiliers<sup>3</sup> (imprimé n°2777-D)**
- Déclarations de résultats, leurs annexes et tout document les accompagnant via la procédure TDFC**
- Déclaration relative à l'investissement outre-mer (imprimé n°2083)**

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature + cachet de l'entreprise :

*N'oubliez pas de signer le formulaire de souscription en page 4*

---

1 - Indiquer la fonction exercée.

2 - Si le mandant souhaite désigner plusieurs mandataires, il devra servir autant de fois que nécessaire les informations suivantes.

3 - La possibilité de télétransmettre l'imprimé n°2777-D sera ouverte à compter d'octobre 2013.

## DISPOSITIF DE TÉLÉDÉCLARATION ET/OU DE TÉLÉPAIEMENT

### 1. Situation de l'entreprise au regard de l'obligation de recours aux téléprocédures (voir dernière page)

**Mon entreprise est soumise à l'obligation de recours aux téléprocédures définie aux articles 1649 quater B quater, 1681 septies et 1695 quinquies du code général des impôts**

Dans ce cas, je déclare utiliser le mode de transmission EDI pour remplir mon obligation de télétransmission des déclarations et paiements cochés au 2.

**Mon entreprise n'est pas soumise<sup>1</sup> à l'obligation de recours aux téléprocédures définie aux articles 1649 quater B quater, 1681 septies et 1695 quinquies du code général des impôts**

Dans ce cas, je déclare utiliser le mode de transmission EDI à titre optionnel pour la télétransmission des déclarations et paiements cochés au 2.

Même dans ce cas, mon entreprise a l'obligation de recourir aux téléprocédures pour la transmission de la déclaration n°2083 des investissements effectués outre-mer (via TDFC) et le télèglement de la CVAE.

### 2. Téléprocédures EDI auxquelles mon entreprise déclare recourir

Je déclare utiliser le mode de transmission EDI pour les télédéclarations et/ou télépaiements suivants :

- TVA (télédéclaration et télépaiement)**
- CVAE (télépaiement - formulaires n°1329-AC et 1329-DEF)**
- CVAE (télédéclaration - formulaire n°1330)**
- Impôt sur les sociétés (télépaiement)**
- Taxe sur les salaires (télépaiement)**
- Revenus de capitaux mobiliers (imprimé n°2777-D)<sup>2</sup>**
- Déclaration de résultats (TDFC)**

*N'oubliez pas de signer le formulaire de souscription en page 4*

---

1 - A la date de signature du présent document.

2 - Ce service sera ouvert à compter d'octobre 2013.

**SIGNATURE ET CACHET DU SOUSCRIPTEUR**

**Quelle que soit ma situation vis-à-vis de l'obligation de recours aux téléprocédures, je choisis de transmettre mes données sous forme de fichiers selon le dispositif technique appelé Échange de Données Informatisé (EDI) dans le cadre des téléprocédures visées au 2.**

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions générales applicables à la procédure EDI et m'engage à respecter les obligations qui en découlent.

**Le partenaire EDI suivant est désigné pour transmettre les données :**

Nom ou raison sociale du partenaire EDI : .....

Numéro d'agrément du partenaire EDI : .....

*(toute modification ultérieure sera portée à la connaissance du service gestionnaire par voie d'avenant)*

Fait à : , le

Signature + cachet du souscripteur :

*Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.*

———— CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION ————		
N°SIRET :	N° opération MEDOC et Date :	Visa du service des impôts des entreprises:

**AUTORISATION DE PRELEVEMENT  
(Formule d'adhésion au téléversement – voie A)**

**ADHESION AU TELEREGLEMENT**

*J'autorise l'établissement teneur de mon compte à exécuter sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les ordres de débit ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un débit, je réglerai le différend directement avec le créancier.*

N° NATIONAL EMETTEUR

**453097**

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

COMPTE A DEBITER

IBAN

BIC

Date :

Signature :

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou de Caisse d'Epargne (RICE)

## PIÈCES À JOINDRE AU FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION EDI

### ~ **Pour toute souscription à la procédure EDI :**

- S'agissant des formalités d'adhésion et des modalités de mise en œuvre :

Le cadre relatif au mandat doit être obligatoirement servi, si le représentant légal de l'entreprise souhaite déléguer l'adhésion aux procédures EDI et la désignation du partenaire EDI qui effectuera les transmissions.

- S'agissant des demandes de remboursement de crédit de TVA.

Le cadre relatif au mandat doit être obligatoirement servi, si le représentant légal de l'entreprise souhaite déléguer l'établissement et la signature de toute demande de remboursement de crédit de TVA transmise par voie dématérialisée concernant ladite entreprise.

### ~ **Pour une adhésion au télérelèvement :**

Pour chacun des comptes financiers désignés (trois au plus, ouverts dans des établissements financiers domiciliés en France), il est demandé de fournir :

- Deux autorisations de prélèvement (formulaires d'adhésion au télérelèvement - voie A) dûment remplies des coordonnées du débiteur (nom, prénoms et adresse), des références du compte à débiter et des coordonnées de l'établissement teneur du compte à débiter. Les coordonnées du créancier seront complétées par le service des impôts des entreprises ;
- Deux relevés d'identité financière (RIB-RICE...).

Il est précisé qu'un exemplaire de ces autorisations de prélèvement, accompagné du relevé d'identité financière associé, sera adressé par la DGFIP à l'établissement financier détenteur du compte.

### **RAPPEL SUR LES ABAISSEMENTS DE SEUIL DES TELEPROCEDURES DES PROFESSIONNELS**

- **Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2011**, les entreprises dont le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice précédent est supérieur à **230 000 euros** sont dans l'obligation de télétransmettre leurs déclarations et paiements de TVA, leurs demandes de remboursement de crédit de TVA et leurs paiements d'impôt sur les sociétés et de taxes sur les salaires (si elles sont soumises à l'impôt sur les sociétés).
- **Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012**, toutes les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés, quel que soit leur chiffre d'affaires, doivent télétransmettre leurs déclarations et paiements de TVA, leurs demandes de remboursement de crédit de TVA et leurs paiements d'impôt sur les sociétés et de taxe sur les salaires.
- A partir des échéances de **mai 2013**, ces entreprises devront télédéclarer leurs déclarations de résultats et leurs déclarations n°1330-CVAE (pour les exercices clos au 31/12/2012).
- **A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013**, les entreprises non soumises à l'impôt sur les sociétés dont le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice précédent est supérieur à **80 000 euros** devront télétransmettre leurs déclarations et paiements de TVA et leurs demandes de remboursement de crédit de TVA.

A partir des échéances de **mai 2014**, ces entreprises devront télédéclarer leurs déclarations de résultats et leurs déclarations n°1330-CVAE (pour les exercices clos au 31/12/2013).

- **A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014**, toutes les entreprises devront recourir aux téléprocédures pour transmettre leurs déclarations et paiements de TVA, leurs demandes de remboursement de crédit de TVA et leurs paiements d'impôt sur les sociétés.

Pour rappel, les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés devront également télépayer leur taxe sur les salaires.

A partir des échéances de **mai 2015**, ces entreprises devront télédéclarer leurs déclarations de résultats et leurs déclarations n°1330-CVAE (pour les exercices clos au 31/12/2014).